

Compte rendu de la séance du 24 février 2020

PRESENTS : PAUCOD Laurent - CORRETEL Jacques - DONGUY Brigitte - TREIBER-FERBER Edna - PERROTIN Patrice - SOULARD Anne - FONTAINE Christian - FALAISE Jean-Jacques - CÔTE Cécile - JAYR Jacqueline - CHENE Lydie

ABSENTS EXCUSES : TOURNAYRE Olivier - BEAUDET Florence - GIROD Françoise - ROCHE Philippe - BERGHMANS Laurence - DELORME Bertrand - BONNARD Yvon -

Date de la convocation : 17 février 2020

Secrétaire de séance : Jacqueline JAYR

COMPTE de GESTION 2019 Budget annexe « Local commercial : salon de coiffure »

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2019, identique au compte administratif 2019, du budget annexe local commercial : salon de coiffure, du Trésorier Municipal Monsieur COGNON période du 01.01. 2019 au 31.12.2019.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 Budget annexe «Local commercial : salon de coiffure »

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe local commercial : salon de coiffure, qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement	0 €	Dépenses de fonctionnement	5 425.01 €
Recettes d'investissement	0 €	Recettes de fonctionnement	<u>5 221.56 €</u>
Excédent d'investissement	0 €	Déficit de fonctionnement	- 203.45 €

Résultat d'exécution du budget :

	RESULTAT de l'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE a l'INVESTISSEMENT	RESULTAT de L'EXERCICE	RESULTAT de CLOTURE CUMULE 2019
INVESTISSEMENT	0 €		0 €	0 €
EXPLOITATION	3 375.02 €		- 203.45 €	3 171.57 €
TOTAL	3 375.02 €		- 203.45 €	3 171.57 €

Excédent de clôture de 3 171.57 €.

AFFECTATION du RESULTAT 2019 Budget annexe « Local commercial : salon de coiffure »

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats du compte administratif de l'exercice 2019, soit un excédent de fonctionnement s'élevant à la somme de 3 171.57 € comme suit

- à la section de fonctionnement du budget primitif 2020 en recette à l'article 002 la somme de 3 171.57 €

COMPTE de GESTION 2019 Budget annexe « Local commercial : épicerie »

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2019, identique au compte administratif 2019, du budget annexe local commercial : épicerie, du Trésorier Municipal Monsieur COGNON période du 01.01. 2019 au 31.12.2019.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 Budget annexe «Local commercial : épicerie »

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe local commercial : épicerie, qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement	3 314.00 €	Dépenses de fonctionnement	5 781.22 €
Recettes d'investissement	<u>5 433.00 €</u>	Recettes de fonctionnement	<u>7 384.38 €</u>
Excédent d'investissement	2 119.00 €	Excédent de fonctionnement	1 603.16 €

Résultat d'exécution du budget :

	RESULTAT de l'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE a l'INVESTISSEMENT	RESULTAT de L'EXERCICE	RESULTAT de CLOTURE CUMULE 2019
INVESTISSEMENT	4 430.91 €		+ 2 119.00 €	6 549.91 €
EXPLOITATION	2 841.73 €		1 603.16 €	4 444.89 €
TOTAL	7 272.64 €		+ 3 722.16 €	+10 994.80 €

Excédent de clôture de 10 994.80 €.

AFFECTATION du RESULTAT 2019 Budget annexe « Local commercial : épicerie »

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats du compte administratif de l'exercice 2019, soit un excédent de fonctionnement s'élevant à la somme de 4 444.89 € comme suit :

- à la section de fonctionnement du budget primitif 2020 en recettes à l'article 002 la somme de 4 444.89 €

De reprendre l'excédent d'investissement de 6 549.91 € à l'article 001.

COMPTE de GESTION 2019 Budget annexe « Local commercial : café - restaurant »

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2019 identique au compte administratif 2019, du budget annexe local commercial : café - restaurant, du Trésorier Municipal Monsieur COGNON période du 01.01. 2019 au 31.12.2019.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 Budget annexe «Local commercial : café - restaurant »

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe local commercial : café - restaurant, qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement	13 430.00 €	Dépenses de fonctionnement	18 956.64 €
Recettes d'investissement	<u>13 092.00 €</u>	Recettes de fonctionnement	<u>19 545.36 €</u>
Déficit d'investissement	- 338.00 €	Excédent de fonctionnement	588.72 €

Résultat d'exécution du budget :

	RESULTAT de l'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE a l'INVESTISSEMENT	RESULTAT de L'EXERCICE	RESULTAT de CLOTURE CUMULE 2019
INVESTISSEMENT	5 756.22 €		- 338.00 €	5 418.22 €
EXPLOITATION	1 861.82 €		588.72 €	2 450.54 €
TOTAL	7 618.04 €		250.72 €	7 868.76 €

Excédent global de clôture de 7 868.76 €.

AFFECTATION du RESULTAT 2019 Budget annexe « Local commercial : café-restaurant »

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats du compte administratif de l'exercice 2019, soit un excédent de fonctionnement s'élevant à la somme de 2 450.54 € en totalité à la section de fonctionnement au budget primitif 2020 en recettes à l'article 002.

D'affecter l'excédent d'investissement de 5 418.22 € à l'article 001 en recettes d'investissement.

COMPTE de GESTION 2019 Budget communal

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2019, identique au compte administratif 2019 du budget communal du Trésorier Municipal Monsieur COGNON période du 01.01. 2019 au 31.12.2019.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 Budget communal

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le compte administratif de l'exercice 2019 du budget communal qui s'établit comme suit :

dépenses d'investissement	1 575 074.28 €	dépenses de fonctionnement	886 963.55 €
recettes d'investissement	<u>1 566 868.89 €</u>	recettes de fonctionnement	<u>1 166 691.57 €</u>
déficit d'investissement	- 8 205.39 €	excédent de fonctionnement	279 728.02 €

Résultat d'exécution du budget :

	RESULTAT de l'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE a l'INVESTISSEMENT	RESULTAT de L'EXERCICE	RESULTAT de CLOTURE CUMULE 2019
INVESTISSEMENT	- 66 141.32€		- 8 205.39 €	- 74 346.71 €
EXPLOITATION	285 865.76 €	280 000,00 €	279 728.02 €	285 593.78 €
TOTAL	219 724.44 €	280 000,00 €	271 522.63 €	211 247.07 €

Excédent de clôture de 211 247.07 € duquel il y a lieu

de déduire 323 301 € de restes à réaliser en dépenses et d'ajouter 368 732 € de restes à réaliser en recettes soit + 45 431 €

soit un excédent global de 256 678.07 €.

Une note de présentation brève et synthétique des comptes administratifs 2019 est présentée aux membres du conseil municipal.

AFFECTATION du RESULTAT 2019 Budget communal

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats du compte administratif de l'exercice 2019 du budget communal, soit un excédent de fonctionnement s'élevant à la somme de 285 593.78 € comme suit

- à la section de fonctionnement du budget primitif 2020 en recettes à l'article 002 85 593.78 €

- à la section d'investissement du budget primitif 2020 en recettes à l'article 1068 la somme de 200 000.00 €

De reprendre le déficit d'investissement de 74 346.71 € à l'article 001 en dépenses.

PERMANENCES ELECTIONS MUNICIPALES des 15 et 22 mars 2020

Les permanences des élections municipales sont fixées.

8 H à 11 H : Edna TREIBER-FERBER – Yvon BONNARD – Jean-Jacques FALAISE – Cécile CÔTE

11 H à 13 H : Brigitte DONGUY – Lydie CHENE – Patrice PERROTIN – Christian FONTAINE

13 H à 16 H : Cécile CÔTE – Philippe ROCHE – Jacqueline JAYR – Anne SOULARD

16 H à 18 H : Florence BEAUDET – Françoise GIROD – Bertrand DELORME - Laurence BERGHMANS

Dépouillement à 18 h : Brigitte DONGUY - Françoise GIROD - Laurence BERGHMANS - Cécile CÔTE
– Anne SOULARD – Patrice PERROTIN – Christian FONTAINE – Jacqueline JAYR – Jean-Jacques FALAISE – Edna TREIBER-FERBER

TRAVAUX DIVERS

NEANT

COMPTE-RENDUS de RÉUNIONS

- Réunion du Comité de Pilotage

Brigitte DONGUY maire-adjoint en charge des affaires scolaires, donne le compte-rendu de la réunion du COPIL qui s'est déroulée le 20 février à Ceyzériat. Effectifs un peu en baisse pour octobre, novembre et décembre, à la hausse depuis janvier. Il a été constaté que les tarifs du Centre de Loisirs de St Martin sont plus élevés que ceux de Certines. Une mise en conformité progressive sera faite par la Sauvegarde. La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse a décidé de reconduire pour un an le marché conclu avec la Sauvegarde pour les gestions de ces différentes structures, avec en particulier pour St Martin l'organisation de l'activité péri scolaire, avant et après l'école.

- Inspection de sécurité à l'école

Cécile CÔTE, conseillère municipale, membre de la commission des affaires scolaires, a assisté à la visite d'inspection des bâtiments scolaires par Monsieur PERRIER, inspecteur Santé, Sécurité au travail, accompagné de l'Inspectrice d'Académie.

Un rapport parviendra en mairie après les vacances scolaires.

QUESTIONS DIVERSES

- Prochain conseil municipal : lundi 9 mars

**Le Maire
Laurent PAUCOD**